



# Dé qué sé dis\*?

\* qu'est-ce qui se dit ?



48400 SAINT-JULIEN-D'ARPAON

Tél : 04 66 94 05 08 / Fax : 04 66 45 07 38 - tarnonmimente@wanadoo.fr

n° 7  
Janvier 2007

Barre des Cévennes - Cassagnas - Rousses - St-Julien d'Arpaon - St-Laurent de Trèves - La Salle-Prunet - Vébron

L'exercice 2006 a vu le départ du Conseil communautaire de notre ami Alain Plantier qui, pour des raisons de santé, a souhaité prendre du recul. Les Plantier sont une famille qui s'est toujours fortement impliquée dans la gestion communale de Cassagnas ; je profite de ce mot pour leur manifester toute notre sympathie. Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre Conseil le nouveau maire, Jean Wilkin accompagné de Cédric Plantier qui siège maintenant avec Cathy Piffari au sein de notre assemblée.

2007, chacun le sait est une année qui va marquer notre territoire et la France.

Notre territoire, avec la mise en place de l'association de préfiguration du Pays « Gorges, Causses, Cévennes ». La création de ce Pays va nous permettre de porter nos projets à un échelon plus cohérent.

Que ce soit les questions d'organisation des services de santé et des services publics au plus près des besoins des habitants, la promotion d'un tourisme durable valorisant nos atouts tout en préservant la qualité de notre environnement, la sauvegarde de nos paysages en relation avec les activités agricoles et la gestion de la forêt... autant de thématiques qui ne peuvent se traiter correctement à l'échelon des seules Communautés de communes, quelque soit leur bonne volonté ! L'assemblée générale s'est tenue le 12 janvier dernier pour élire un

conseil d'administration dans lequel les acteurs du territoire ont une place importante. Un bureau a aussi été désigné qui doit maintenant se donner les moyens d'une large concertation de la population en vue de l'écriture du projet de territoire. J'espère que vous tous, chers amis, aurez à cœur de participer à ces travaux pour la construction de demain...

Pour la France : un tournant va se prendre ; nous formulons des vœux pour qu'il nous amène une plus grande sérénité, et une meilleure écoute des problèmes quotidiens des français...

Mais la France est sur notre planète Terre... 2007 lui apportera-t-il plus de Paix ? Des politiques plus justes pour ses populations, une meilleure répartition des richesses et du confort de vie, fut-il élémentaire ?

Des politiques volontaristes de protection et de gestion des ressources seront-elles mises en place afin de préserver au mieux notre environnement pour nous et les générations à venir ?

C'est le vœu que je formule aujourd'hui mais n'en doutons pas, nous avons, chacun de nous une part active sur cet avenir : le Bonheur ne vient pas tout seul ! Restons mobilisés pour que 2007 soit une année heureuse tant au plan personnel que collectif.

Paul PASCUAL

## Proverbes occitans

Bonjorn e bona annada,  
Que siague melhora que la passada  
Acompanhada de fôrça d'autras  
Metetz la man a la pòcha  
Et sortissètz la pèça la mai gròssa.

Bonjour et bonne année  
Qu'elle soit meilleure que la passée  
Accompagnée de beaucoup d'autres  
Mettez la main à la poche  
Et sortez la pièce la plus grosse.

Febrièr, mes lo pus cort, mai lo pus lord. Février, mois le plus court, mais le plus lourd.

## ● Subventions annuelles attribuées par la C.C.

Organismes demandeurs	Actions concernées	Montants alloués
L'écran cévenol	Festival international du film vidéo	2 150 €
Comité Départemental du Sport Adapté & La Carline	XXIII <sup>ème</sup> Cross de l'Amitié à Florac	500 €
Gens de la Soupe	Festival de la soupe	500 €
Arts... Point de suspension	Galerie associative	400 €
Amicale des sapeurs pompiers de Barre des Cévennes	Acquisition de vêtements de protection	400 €
Ballet Bross	Compagnie amateur de danse	270 €
48 FM	Augmentation de la portée de la radio	250 €
Barre Parallèle	Bibliothèque, foire de la Madeleine, chorale	200 €
Club Barrois	Repas, belotes, voyages	200 €
Ludothèque "jouez l'jeu"	Activités ludiques intergénérationnelles	150 €
Artisans Bâtisseurs en Pierres Sèches	Promotion du savoir-faire et de la filière	100 €
Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc	Démarche AOC	80 €
Les chemins de la châtaigne	Promotion de la filière (gastronomie, tourisme, bois, culturel)	50 €

## ● Définition des compétences intercommunales

Les communes participantes d'une intercommunalité ont été appelées par la loi à définir leur « intérêt communautaire », à savoir le partage précis des compétences entre la Communauté et les communes adhérentes (c.f. édito du 'Dé qué sé dis ?' n°6). En voici le texte simplifié :

### Aménagement de l'espace

Dans l'objectif de maintien et de développement d'un niveau de population et d'activité suffisant sur le territoire, la Communauté travaille à la conception de projets de développement local :

- Ingénierie de projets de développement économique
- Ingénierie de projets de développement
- Adhésion et soutien à la politique de pays

### Action de développement économique

Aides directes ; Aides indirectes :

- Création et gestion de zones d'activité, d'ateliers-relais, de structures touristiques futures, de tous types de commerces futurs et de points multiple - rural futurs
- Garanties d'emprunt aux personnes de droit privé

### Protection et mise en valeur de l'environnement

- Mise en valeur des sentiers de randonnée

### Politique du logement et du cadre de vie

- Elaboration des programmes locaux de l'habitat et mise en œuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.)
- Création et réhabilitation de logements futurs et de logements sociaux futurs
- Création de lotissements et des voies et réseaux y afférant
- Création de chauffages collectifs à énergie renouvelable et de lieux de stockage pour le bois-énergie

### Création, aménagement et entretien de la voirie

- Entretien et réparations d'ouvrages d'art « ponts à structures métalliques »



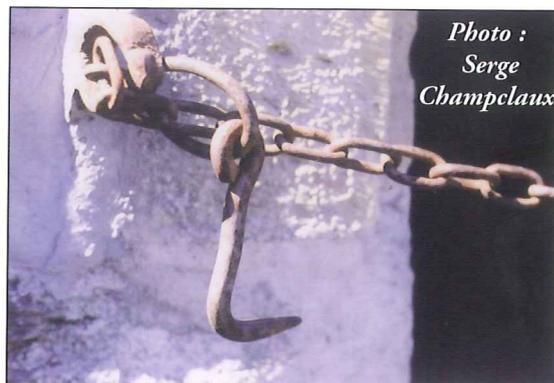
## Autres compétences

- Acquisition de matériel intercommunal et mise à disposition de personnel aux communes
- Mission de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de bâtiments communaux
- Mise en place d'un contrat enfance pour la crèche collective de Florac
- Création et aménagement de garages, de bureaux pour la Communauté, de salles hors-sac
- Réalisation de parcours de découverte du milieu
- Promotion touristique du patrimoine naturel et culturel, et des actions culturelles et sportives

## ● les bruits qui courent !

### ✓ DERNIÈRES NOUVELLES DE LA TRANSCÉVENOLE

*De la forge à  
la manufacture,  
Salgas.*



*Photo :  
Serge  
Champclaux*

La dernière réunion du 12.10.2006 avec les architectes retenus et en présence des présidents des deux syndicats mixtes, de représentants du Conseil Général, des communes, des offices de tourisme, des prestataires d'accueil... a permis de noter différentes observations sur le projet (tracé, "points noirs", portes d'entrée en divers points de la ligne) ainsi que les orientations à donner au projet :

- train touristique à St-Julien des Points
- différents usagers : itinéraire équestre, interdiction des véhicules à moteur motos vertes et quads compris, sauf ayant droits riverains
- sécurisation, signalétique, éclairage des tunnels, ...
- pôles satellites autour de la voie.

A ce sujet un livret question/réponse a été remis aux différents membres de l'assemblée afin de noter toutes les remarques et informations. Par la suite un site internet évolutif sera mis à la disposition des communes, en vue d'échanges au fur et à mesure de l'avancée du projet. Ce site pourrait par la suite être ouvert au public.

Pour concrétiser ce projet de réhabilitation de l'ancienne voie du C.F.D en voie verte, dénommée à présent Transcévenole, deux syndicats mixtes ont été créés. Celui de la Vallée de la Mimente, présidé par Alain Argillier, celui de la Vallée Longue, présidé par Sophie Pantel.

L'année 2005 a été l'occasion pour les deux syndicats d'une part de se structurer au niveau administratif et juridique, et d'autre part de démarrer la phase concrète d'élaboration du projet. Le secrétariat des deux syndicats est assuré par un agent mis à disposition à titre gratuit par le Conseil Général de la Lozère.

Un concours d'architecte a été lancé par un appel d'offre européen. 23 candidatures ont été retenues à la première phase du concours. Enfin, 3 candidats ont participé à la 2ème phase du concours, consistant en la réalisation d'une esquisse allégée du projet. Le 8 février 2006, le jury s'est réuni pour désigner le maître d'œuvre du projet. Le même jour, les 3 esquisses ont été exposées publiquement à Florac. L'équipe qui a été retenue par le jury est constituée de Marc Richier, Paysagiste, Kern et Associés, SARL d'architecture et d'urbanisme et SICA, Société d'ingénieurs Conseil Associés, tous trois de Marseille.

Afin de mener à bien ce projet, les deux Présidents des syndicats ont recherché en parallèle des financements. Le département a attribué à chaque syndicat un financement de 87 624,72 €. La région Languedoc-Roussillon vient d'apporter un financement de 218 000 €. Ces subventions permettront de payer les études du projet.

Le 4 novembre dernier, le Président du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, Georges Frèche, a déclaré lors d'une réunion de présentation à Florac, que le Conseil Régional allait soutenir ce projet structurant des vallées cévenoles pour environ 12 millions d'euros répartis sur 3 années et qu'il souhaitait qu'il puisse être réalisé dans les quatre prochaines années.

Affaire à suivre.



## Une commune à la Une :

### Barre des Cévennes : croissance, régression, renouveau

L'histoire de Barre est celle d'un haut lieu qui est passé par trois grandes phases très caractéristiques de l'évolution économique des Hautes-Cévennes.

C'est probablement entre 2000 et 1800 ans avant notre ère que des hommes se sont installés définitivement sur la butte rocheuse qui domine le village, le Castelas. Isolée, elle offrait (et offre encore) une vue dégagée sur l'ensemble de la région ; ses pentes escarpées, couronnées par une modeste barre de rocher crénelée, permettaient de se protéger aisément. À l'époque gauloise, cet habitat perché s'est probablement transformé en un modeste oppidum qui valorisait, à peu de frais, les défenses naturelles de ce site remarquable. De cette antique occupation humaine, ne subsiste aucune trace. Quoi qu'il en soit, on peut présumer que, très tôt, les hommes se sont installés, par commodité, en contrebas de cet escarpement aride, à proximité des sources qui affleurent au contact des schistes et des grès. Quelques menues trouvailles attestent aussi d'une présence romaine. Il est vraisemblable qu'à cette époque Barre se situait à proximité de la « frontière » qui séparait deux grandes tribus gauloises, les Gabales au Nord et les Volques Arécomiques au Sud. Bien plus tard, l'arrivée des Francs dans notre région a, semble-t-il, repoussé vers le sud la frontière du Gévaudan créant ainsi une zone-tampon, la Vallée Française, qui conserverait le nom de ces conquérants venus du Nord.



lés, par commodité, en contrebas de cet escarpement aride, à proximité des sources qui affleurent au contact des schistes et des grès. Quelques menues trouvailles attestent aussi d'une présence romaine. Il est vraisemblable qu'à cette époque Barre se situait à proximité de la « frontière » qui séparait deux grandes tribus gauloises, les Gabales au Nord et les Volques Arécomiques au Sud. Bien plus tard, l'arrivée des Francs dans notre région a, semble-t-il, repoussé vers le sud la frontière du Gévaudan créant ainsi une zone-tampon, la Vallée Française, qui conserverait le nom de ces conquérants venus du Nord.

#### L'émergence d'un bourg à l'époque médiévale

Au XI<sup>e</sup> siècle apparaît, pour la première fois dans un document écrit, le nom de Barre. En 1052, est mentionné le « château », propriété du seigneur dénommé Frédol. Ce fortin de pierre et de bois s'élevait à l'extrémité orientale de cette butte. C'est probablement dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle que fut définitivement abandonné le castrum. Un document de 1265 mentionne le « château neuf » qui s'élevait au milieu de la localité. A cette époque, Barre n'était encore qu'un obscur village ; lentement, il va se hisser au rang de bourg dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle. En 1329, Barre obtenait le privilège royal d'avoir un consulat, autrement dit d'être administrée par deux consuls, les ancêtres de nos maires actuels ; c'était reconnaître au bourg et à sa « communauté d'habitants » une importance certaine. Par comparaison, Marvejols (pourtant bien plus importante) n'a eu des consuls qu'en 1366. Dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, le Gévaudan n'a pas été épargné par la grave crise qui a frappé la France à partir de 1348. Les épidémies et la Guerre de Cent Ans ont provoqué une forte diminution de la population. Barre n'a pas échappé à ce déclin comme en témoigne la réduction de sa population fiscale. Vers 1400, on relève une reprise démographique vite contrariée par de nouvelles difficultés (épidémies, hivers rigoureux, insécurité, etc.). En 1445, le seigneur du lieu affirme que Barre et sa région ont été « ruinés » tant par les « grandes compagnies de gens d'armes » que par les soldats chargés de défendre le bourg. Quelques indices laissent cependant supposer un développement « urbain » certain malgré ces graves difficultés.

Barre est en effet qualifiée de « ville » [sic] dès 1440. Il est probable que ce redressement est en partie dû à l'action et au patronage de Louis de Taulignan (v. 1400-1475). Seigneur de Barre, ce commis de l'État monarchique a été bailli du Gévaudan et chargé - au niveau du diocèse - de la perception des impôts entre 1437 à 1467. Il intervient, en 1445, auprès du roi Charles VII pour obtenir l'autorisation de « fortifier » le bourg. Dans sa supplique, il décrit Barre comme « une grosse et belle bourgade, bien maisonnée et édifiée (...) marchessant [=frontalière] au pays de Rouergue et en plusieurs autres pays et régions ». Il affirme que le « lieu est bien assis et situé en bon pays fertile ». Cette affirmation est étonnante car la plupart du temps on se plaint plutôt de la « stérilité » ou de l'« infertilité » du lieu. Charles VII accorda l'autorisation de « clore et fortifier ledit lieu de Barre ». À cette date, Barre est composée d'un château, d'une « ville » et d'un « faubourg ». Il est fort probable qu'il s'agissait soit de renforcer les murailles



existantes, soit plus vraisemblablement de « clore » le faubourg en question (barri en occitan), situé - selon l'étymologie du mot - à l'extérieur des « murs » ceinturant le château et la « ville ». L'édification de cette nouvelle enceinte répondait surtout à des nécessités démographiques et économiques, signes de la croissance du lieu. Un document de 1304 fait déjà état d'un marché (hebdomadaire ? le samedi ?) à Barre. Un texte de 1457 témoigne d'un relatif dynamisme qui s'accorde avec le renouveau démographique et économique de la seconde moitié du XVe siècle : il mentionne en effet des « marchands et négociants fréquentant les bonnes places de Barre ». On peut donc légitimement penser qu'il y avait déjà quelques foires, dûment autorisées par le Roi.



*La rue principale autrefois*

Malgré les incertitudes et les lacunes de la documentation, Barre était devenue, à la fin du XVe siècle, une des principales « villes » du diocèse de Mende. Relativisons : elle n'était « ville » qu'à l'échelle du Gévaudan très profondément rural. A l'échelle du Royaume de France, la localité appartenait au vaste réseau de ces bourgs qui jouaient une place essentielle dans l'essor économique du monde médiéval finissant. Barre présentait la double spécificité du bourg médiéval à mi-chemin entre le village et la ville (grande ou petite). Sur le plan économique, elle concentrait des fonctions marchandes et artisanales : marché hebdomadaire et foires périodiques, lieux d'échanges directs entre producteurs et consommateurs, lieux fréquentés par des marchands venus d'ailleurs (les forains). Les artisans y étaient relativement nombreux, tournés vers la production d'objets de consommation courante (outils, vêtements, chaussures...) répondant à la demande locale. À cette spécificité économique, s'ajoutait une spécificité politique. Le bourg est souvent une création seigneuriale, dictée par l'intention de tirer profit de la fiscalité assise d'emblée sur son marché et ses foires (le seigneur percevait des taxes sur les transactions). A l'autorité seigneuriale maintenue et matérialisée par une juridiction locale se mêlaient, à des degrés divers, des privilèges économiques et l'autonomie de gestion « municipale ». Ces privilèges apparaissaient comme une condition de la réussite du bourg. Les habitants du bourg bénéficiaient aussi d'une représentation dont l'élite des petits marchands ou artisans locaux ne manquait naturellement pas d'assurer le contrôle. L'obtention du consulat en 1329 peut donc s'interpréter par une volonté seigneuriale de favoriser, en partie à son profit, les activités marchandes d'une localité qui tirait des avantages de sa situation géographique à la jointure de deux régions économiquement complémentaires, les Cévennes et les Causses.

### *Une ville, une vraie, sous l'Ancien Régime.*

De bourg, Barre va devenir une ville (une vraie même si elle est toute petite) en partie grâce à la Réforme (elle a en effet joué un rôle majeur dans l'implantation du protestantisme en hautes Cévennes à partir des années 1530). Barre concentrait alors de nombreuses fonctions politiques, religieuses, économiques et sociales qui en faisaient une ville malgré la taille modeste de sa population (environ 490 hab. à l'intérieur de ses murs !). Ses notables revendiquent régulièrement ce statut. C'est aussi à cette époque qu'elle acquiert une structure urbaine incontestable avec ses trois rues principales, ses hautes maisons, ses quartiers nettement individualisés et ses foirails. A cette époque, Barre avait le privilège d'abriter douze foires (une par mois environ). Au XVIIe siècle, elle en gagne une treizième. Elle était alors la seule localité du Gévaudan à être dotée d'un nombre aussi élevé de foires ; la seule ville du Languedoc oriental à pouvoir rivaliser, sur ce plan, avec Barre était... Le Puy en Velay ! La vie de nombreuses familles dépendait de ces foires. Pendant leur durée, les Barrois devenaient des hôteliers ou des cabaretiers. Malgré les guerres de religion (et probablement grâce à elles), la ville a donc renforcé son importance stratégique et son rayonnement.

De 1703 à 1789, Barre a été la « capitale » administrative des Hautes-Cévennes. Au début de la guerre des Camisards, le diocèse de Mende fut doté d'une seconde subdélégation (on dirait aujourd'hui une « sous-préfecture ») pour mieux contrôler les protestants. L'Intendant Bâville aurait pu choisir Florac ou Saint-Germain-de-Calberte mais c'est finalement Barre qui abrita le « subdélégué de l'Intendant ». La position géographique de la localité ainsi que ses nombreuses aménités ont sans doute pesé dans cette décision. C'est aussi la raison pour laquelle une garnison militaire, relativement importante, est restée en place jusqu'en 1761.

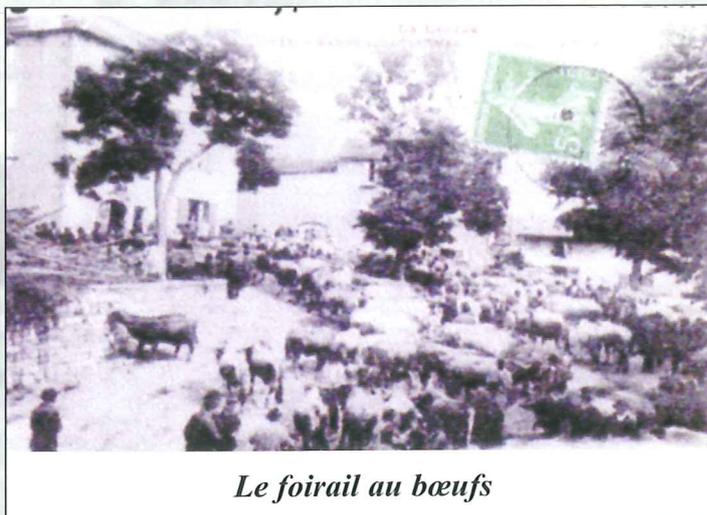


## Du déclin au renouveau.

Après avoir connu une légère baisse après la Révocation de l'Édit de Nantes (1685), la population se remit à croître - irrégulièrement - jusqu'au premier Empire. A cette époque, la commune (qui ne réunissait pas encore Les Balmes et le Bousquet-La-Barthe) comptait près de 500 habitants. En 1830, ces deux communes furent réunies à celle de Barre: on dénombrait alors 731 habitants.

Le XIXe siècle est celui du déclin de Barre. A partir de la seconde moitié du Second Empire, commence une longue décrue démographique liée à l'exode rural et aux mutations de l'économie (industrialisation) et de la société française (urbanisation). En 1866, la population communale passe sous la barre (sans jeu de mot!) des 700 habitants. En 1896, on ne dénombrait plus que 546 habitants. La Première Guerre mondiale a été dramatique par ses conséquences démographiques, économiques et sociales. En 1931, il n'y avait plus que 358 habitants contre 529 en 1906. « Capitale » déchue, Barre était devenu un village comme tant d'autres en Lozère et en France. Les foires - qui en faisaient l'orgueil et la renommée - ont décliné dès la fin de la Première Guerre mondiale ; elles n'étaient plus que 4 en 1928 ! L'agriculture barroise (second secteur de l'économie après les foires) n'a pas résisté non plus aux profondes mutations de l'économie française tout au long des années 1880-1970. La régression démographique s'est poursuivie jusque dans les années 80 du XXe siècle. Les Trente Glorieuses, qui ont transformé si profondément notre pays n'ont donc pas profité à Barre. Mais l'Histoire déjoue souvent les plus sombres pronostics.

À l'aube du XXIe siècle, Barre a de bonnes raisons de croire en son avenir.



*Le foirail au bœufs*



*Le place d'Orient, un jour de foire*

Elle peut compter sur ses potentialités pour envisager un nouveau développement que l'on peut espérer durable. La population qui n'avait cessé de diminuer connaît - depuis une décennie - une nouvelle croissance, certes modeste, mais bien réelle. Le village a connu depuis les années 80 des transformations paysagères notables qui témoignent de cette nouvelle dynamique : village de vacances, camping, lotissement, nouvelles constructions sur le territoire communal... Le tourisme et ses activités annexes (comme le bâtiment et l'artisanat) ont permis le maintien de la population. L'agriculture n'a pas dit non plus son dernier mot. La proximité du Parc National des Cévennes, malgré les contraintes, est un atout que l'on ne peut négliger. Internet est là aussi qui contribue à renforcer les liens avec l'espace national, l'Europe voire le Monde.

De nouveaux projets municipaux vont permettre dans les prochaines années de mieux valoriser les atouts de cette commune juchée sur les hauteurs : espaces « naturels », forêts, beauté et variété des paysages, faune et flore, climat vivifiant... Le passé architectural de Barre, mieux mis en valeur, est une donnée importante à prendre en compte pour rendre notre village encore plus attrayant : église romane, temple du XIXe siècle, belles façades bourgeoises, ruelles pittoresques. Tourisme, activités artisanales et agriculture - dans le cadre d'une maîtrise raisonnée du foncier et du bâti - sont les éléments clés d'un développement prometteur.

## Une première dans la Communauté de Communes :

### ✓ DISCOURS DE MADAME LE MAIRE À CETTE OCCASION

Barroises, barrois, chers amis,

Nous voici réunis aujourd'hui au cimetière de notre commune pour la plantation d'un chêne qui deviendra "L'ARBRE DU SOUVENIR". L'arbre du souvenir est un arbre gai, il n'est jamais triste, ni funèbre.

Il ne donne ni envie de pleurer, ni envie de geindre, même s'il questionne le vivant, qui passe.

Il n'est pas là pour faire peur, il n'éloigne pas, il n'avertit pas, il est au sens fort :

- Geste de partage
- Liens
- Amitiés
- Pensées
- Amour.

- L'envie de se souvenir de son dernier visage toutes en rides profondes. La pensée d'une odeur, le désir de le voir une fois encore.

L'arbre du souvenir est celui qui nous permet de mieux voir ...

La musique qui souffle à travers ses feuilles sera portée par les vents d'altitude de plus en plus élevés le long de nos Cévennes jusqu'au sommet du Castelas au rythme des houles inconnues qui accueillent les mots, les gerdent, les caressent, les aiment et les déposent sur les gros nuages blancs au sommet de l'horizon.

## ● ÇA BOUGE !!!

### ● L'habitat sur le territoire : restaurer (ou créer !) une maison de pays

**maisons paysannes de france** est une association qui a pour objectif la protection de l'habitat traditionnel et de ses sites et paysages. Cela représente un défi majeur du fait de certaines constructions qui dégradent la qualité du pays. Rencontrons Daniel Goupy, délégué départemental, qui nous présente son action.

L'association existe depuis 40 ans. Nous sensibilisons et mettons en place des formations pour convaincre propriétaires et élus de l'enjeu d'une défense et promotion de ce patrimoine. D'autant que celui-ci est exceptionnel en Lozère de par son identité et sa diversité. Nous organisons notamment la journée "Patrimoine de Pays". Il faut mesurer que ces maisons de terroir ne sont pas protégées comme peuvent l'être des châteaux ou monuments classés. Du coup, n'importe qui peut faire n'importe quoi. Des villages qui sont restés intacts du point de vue de l'architecture et du témoignage peuvent être conduits à une petite catastrophe.

En Lozère c'est aujourd'hui le début d'une vraie prise de conscience, au niveau du Conseil Général et de certaines communes. Bien que ce soit une richesse essentielle de notre département et que les enjeux, surtout touristiques, soient énormes, il reste à sensibiliser des personnes qui ne mesurent

pas la fragilité et la nécessité de prendre soin de leur héritage. Revaloriser le patrimoine bâti est un devoir.

Et quels vous semblent être les enjeux pour les constructions actuelles ?

Il faut construire des maisons contemporaines de qualité, dans le même esprit de respect. La maison ancienne est saine, elle utilise des produits locaux, elle demandait beaucoup de réflexion à ses bâtisseurs et se faisait avec bon sens. Il faut retrouver cette conception sans bien sûr faire de la copie. Par contre il faut veiller à promouvoir des matériaux et des modèles identitaires. La maison languedocienne n'a pas sa place en Cévennes...

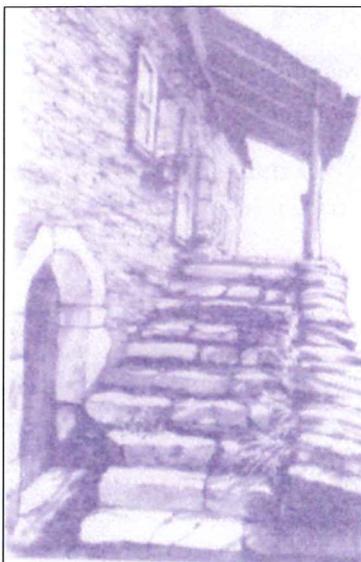
Justement, comment expliquer qu'il y ait tant de constructions modernes en décalage avec le territoire ?

Les autorisations appartiennent aux communes et à la DDE. C'est une responsabilité délicate pour le maire de s'opposer aux projets des gens. Pour l'équipement la sensibilité est relative, ce sont des administrateurs qui ne restent souvent que quelques temps et dont le travail comporte d'autres aspects. Je constate cependant qu'en Lozère actuellement des personnes tendent à se mobiliser sur ces questions.



## On a aussi des problèmes au niveau de l'aménagement des routes et le bétonnage systématique.

En effet la présence de murs en béton non oxydé qui n'a même pas la couleur de la terre locale est indécente, surtout quand on connaît la valeur des murs en pierres sèches, qui, entre autres avantages, laissent passer l'eau et limitent les inondations. Nous avons créé une association autour de ce savoir-faire, les Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS), et nous sommes récemment intervenus en conseil auprès de décideurs pour un chantier de murs de bord de route à Faux. Il s'agit de murs en apparence de pierres sèches seulement, mais le résultat est positif. Cette association travaille avec des ingénieurs de la DDE. Pour vous donner un exemple, un mur de 8 mètres de haut est ainsi construit pour la ligne TGV dans le Vaucluse. Nous cherchons à intéresser les exploitants mais aussi les communes à utiliser cette technique. Le patrimoine crée de l'emploi ; on apprend, on se forme toute la vie.



*"Restaurer une maison est une aventure que l'on mène sur une longue période"*

**Ce sont des questions essentielles pour les bâtiments agricoles, on voit un peu partout des toits en Eternit ondulé qui ne sont pas du meilleur effet. Pourtant, les matériaux locaux coûtent forcément bien plus cher.**

Ce n'est pas si évident car des solutions existent du point de vue de la pérennité des bâtiments, de leur isolation... Pour les toits, il faut savoir qu'un bon bardage de châtaigner est imputrescible, excellent isolant qui peut permettre des économies à terme. Et plutôt que d'aplanir un terrain pour y construire de longs baraquements, étager comme autrefois n'est pas plus onéreux.

Une bonne restauration conserve la modestie extérieure d'un habitat mais pas l'inconfort des maisons anciennes, qui aujourd'hui ne serait pas supporté par beaucoup ! La maison que nous défendons respire, la chaux y remplace le ciment. Des produits isolants nouveaux, bons pour la santé, réutilisables en cas de destruction permettent de s'assurer de coûts énergétiques futurs minimes. Cela doit rentrer dans les calculs, tout comme l'approvisionnement des matériaux. Il ne faut pas réhabiliter le bâti caussenard avec des calcaires d'Italie ! Par ailleurs des économies substantielles sont notamment faites par les chauffages en communs.

**Quelles sont les possibilités de réalisation d'un système de chauffage collectif ?**

D'abord il faut savoir que cela est faisable dans des hameaux déjà existants. Il est possible de limiter considérablement la déperdition de chaleur, des exemples le prouvent en Haute Margeride, où le tuyau de chauffage n'a pas fait fondre la neige sur une distance de 80 mètres, alors que le réseau d'électricité si !

Revenons-en aux maisons paysannes, pourquoi les anciens prenaient-ils beaucoup de temps pour préparer une construction ?

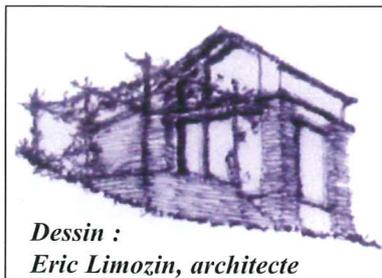
Tout bon architecte devrait ne rien ignorer du climat et du terrain. Il faut observer les flux des vents, la course du soleil selon les saisons, voir de quoi est fait le sous-sol... Avant on décaissait pour s'appuyer sur le rocher en vérifiant les circuits de l'eau. Par la suite on plantait des arbres ou arbustes à des fins étudiées. Les gens savaient créer un équilibre, que l'on appelle paysager aujourd'hui...

**Construire de l'habitat groupé de nos jours vous paraît-il vraisemblable ?**

C'est une vision d'aménagement ancienne liée à l'évolution du contexte familial et économique alors que le pavillonnaire, le lotissement sont un concept récent. Nous devons en revenir du fait de normes d'utilisation de l'espace qui sont de plus en plus limitatives. La France subit un développement irraisonné de l'espace très dan-

gereux (NDLR : 26 % de terres artificialisées en plus en 10 ans en Languedoc).

L'enjeu est de garantir un cadre privé mais cette approche reste difficile à concevoir. Pourtant on peut avoir du bâti proche et respecter l'intimité des espaces. Le relief est d'ailleurs une chance pour cela ! Dans le secteur il n'y a pas d'exemples, même si des HLM "de luxe" ont été ainsi réhabilités en Nord Lozère. D'une façon générale le travail de conception architectural est essentiel.



*Dessin :  
Eric Limozin, architecte*

**Pour vos projets, MAISONS PAYSANNES DE FRANCE vous propose de bénéficier d'une analyse ou de conseils.**  
[http : //mpf-lozere.org](http://mpf-lozere.org)  
**Tél. 04 66 45 13 11**

## A NOTER !

*La remise des prix 2006 de Maisons Paysannes de France avec le Conseil Général de la Lozère s'est déroulée le 15 décembre, récompensant des travaux de restauration honorable du patrimoine et de maison saine. Pour le terroir du schiste, c'est Anthony Fluckiger au Crémadet (Barre des Cévennes) qui était à l'honneur pour son travail de restauration d'un hameau, doublé d'un projet de faire revivre ce lieu en y installant un agriculteur et un sylviculteur. Anthony est ingénieur, spécialiste du procédé du béliet qui permet de faire monter une pente à de l'eau sous pression sans utiliser d'énergie. Il se propose d'ailleurs de renseigner avec plaisir toute personne désireuse d'en savoir plus sur cette technique anciennement utilisée en montagne.*

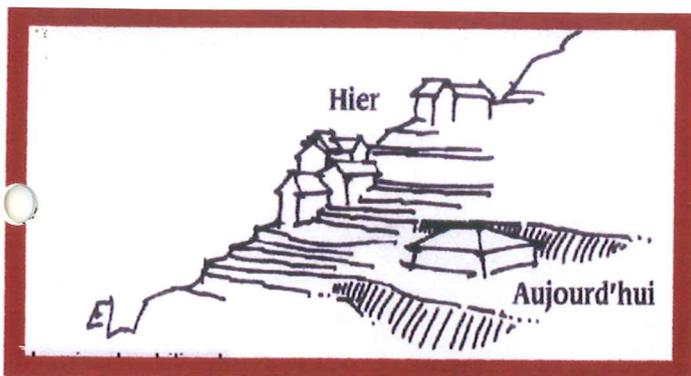


## ● Pour renouer avec les hameaux durables

C'est au sein de l'association 'hameau durable' que notre collectivité tache de saisir les enjeux de l'habitat sur le territoire et de contribuer à promouvoir des constructions meilleures. Ce n'est pas si simple car il faut faire comprendre à tous le bien fondé d'une démarche ne nuisant pas au pays et à son environnement.

Une subvention du Fonds Social Européen de 22 910 € a été obtenue dans l'objectif que la rénovation du secteur du bâtiment encourage des créations d'emploi. Premièrement, il va être créé un lieu ressource à Barre des Cévennes qui accueillera et renseignera chaque personne qui le souhaite sur les possibilités d'économie d'énergie et de construction saine. Il est également prévu de recevoir des scolaires et des artisans lors de sessions de sensibilisation.

Ces évolutions indispensables auront besoin de la volonté de chacun, et ce lieu sera ouvert dans cet esprit.



Dessin : Eric LIMOZIN, architecte

*La plupart des constructions actuelles débutent par des travaux de « mise à plat » plutôt qu'une utilisation bénéfique du terrain*

Vous pouvez déjà rencontrer une conseillère en éco-habitat et économie d'énergie au siège de l'association, qui est aussi le siège de la CC à St-Julien d'Arpaon.

Appelez-nous au 04.66.94.05.08 ou par courriel : « [hameauxdurables@orange.fr](mailto:hameauxdurables@orange.fr) ».

## Tribune Libre !

Geneviève Goupy, lectrice de Ventajols, « *ex-résidente secondaire devenue permanente quand les conditions professionnelles l'ont permis,* » nous écrit pour nous signaler que les propos au sujet des « conflits d'usage relatifs à la forte proportion de résidents secondaires » lui déplaisent dans la communication issue des débats sur le tourisme. Nous soulignons que cette affirmation était mise en balance par une autre, à savoir que « le tourisme représente directement et indirectement 20 % de l'économie locale, » et que de nombreuses entreprises « sont confortées grâce aux résidences secondaires » notamment. Elle ajoute : « *il ne faut pas oublier que si de nombreux mas et maisons ne sont plus en ruines c'est grâce aux résidents secondaires qui ont passé, ou passent encore, leurs vacances à remonter les murs et mis leurs économies dans la reconstructions de ces maisons. Beaucoup des habitants d'origine avaient fui le pays, souvent pour des raisons économiques compréhensibles, quand nous, et bien d'autres, sommes arrivés. J'aimerais qu'on en finisse en opposant les secondaires aux autres. Nous sommes tous dans le même bateau et il vaut mieux ramer dans le même sens.* »



« *il ne faut pas oublier que si de nombreux mas et maisons ne sont plus en ruines c'est grâce aux résidents secondaires qui ont passé, ou passent encore, leurs vacances à remonter les murs et mis leurs économies dans la reconstructions de ces maisons. Beaucoup des habitants d'origine avaient fui le pays, souvent pour des raisons économiques compréhensibles, quand nous, et bien d'autres, sommes arrivés. J'aimerais qu'on en finisse en opposant les secondaires aux autres. Nous sommes tous dans le même bateau et il vaut mieux ramer dans le même sens.* »

Nous la remercions de sa réaction, qui est l'occasion de réaffirmer sans doute plus clairement que la vitalité du territoire liée à cette présence même irrégulière n'est pas du tout négligeable.

*Dessin d'enfants à l'occasion de la rencontre sur le tourisme.*



## ● initiatives ou quand tout le monde s'y met ...

On a coutume de dire que les Cévennes meurent, qu'abandonnées maintes maisons s'écroulent en ruines, envahies de broussailles, que les chemins s'effacent sous les ronces et les genêts. Il est vrai que certains hameaux ont disparu, pillés de leurs plus belles lauzes, mangés par une végétation parasite, tel le Mazel-de-Mor (Etymologiquement, le Mas d'Al-demar). En 1938, un professeur originaire d'un village de la commune de St Julien, notait dans son journal : « Dans deux générations, notre hameau aura complètement disparu. »

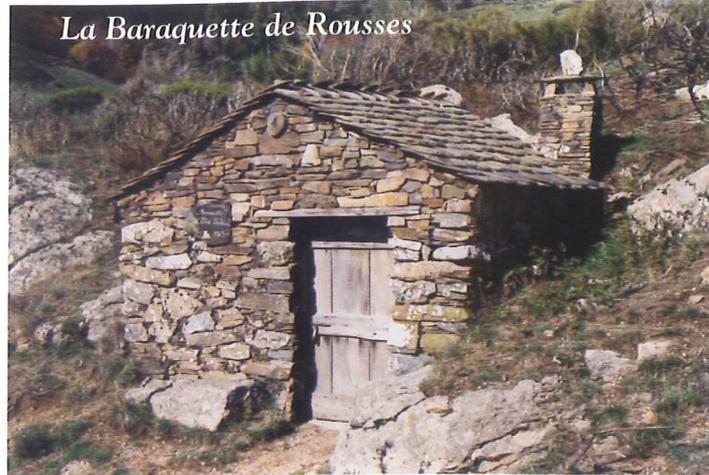
Il avait tort. Deux générations après, la plupart des maisons ont été entretenues, renforcées, souvent agrandies, tout comme autrefois on ajoutait une aile, une dépendance aux bâtisses, au fur et à mesure que les familles se développaient. Certes les motivations et les besoins ont évolué. Mais à côté des résidents secondaires

qui assurent l'entretien des demeures anciennes, on voit de plus en plus de nouvelles bergeries, des granges, des chèvreries ou fromageries qui disent que l'économie locale retrouve un nouvel essor.

De multiples raisons favorisent cet élan dont l'évolution des mentalités en faveur du naturel n'est pas le moindre. Elle a entraîné le tourisme, la protection de la nature, la prise de conscience de la responsabilité individuelle. La création du P.N.C. avec ses directives et parfois ses aides et subventions, sa surveillance du territoire, a grandement favorisé la protection de notre région. Même si d'aucun juge parfois certaines recommandations intempestives.

Parallèlement à l'impulsion officielle, l'action privée est à souligner. Qu'elle soit communautaire ou personnelle, elle marque de son empreinte bien des lieux. Ainsi, la Baraquette du Cantonnier, à Rousses-Cabrillac. La « Lozère Nouvelle » nous en contait l'histoire au mois d'août :

« Dans les années 45, les cantonniers avaient en charge une portion de route, qu'ils devaient entretenir de part en part. [...] En hiver, le climat n'y était pas toujours agréable ! C'est pour cette



raison que le cantonnier avait obtenu l'autorisation de construire un abri pour manger son casse-croûte hors de la neige et du blizzard. Les années ont passé, les méthodes de travail ont changé et la baraquette a commencé à se détériorer. Quelques poutres ont lâché, laissant tomber des tuiles... Le petit bâtiment allait disparaître. Mais voici qu'un amoureux des vieilles pierres et du petit patrimoine a décidé de prendre en main cette cabane. Aidé de son épouse, il a restauré les murs, refait la toiture, en lauzes cette fois.

Une petite cheminée a été ajoutée. A l'intérieur, il y a de quoi s'asseoir, du bois pour faire du feu et même de quoi ne pas avoir faim si besoin. Quel plaisir de voir cette belle réalisation et, si vous passez par là, vous pouvez écrire

quelques mots sur le livre d'or. » Ailleurs, nous apprend toujours la « Lozère Nouvelle » c'est tout un village qui s'est mobilisé pour retrouver le petit ruisseau qui amenait l'eau aux abreuvoirs, rendre à l'ancien lavoir son allure d'antan et restaurer le four à pain. Des « journées de prestations » qui avaient autrefois valeur d'impôt et qui, à présent se transformaient en fête, clôturée par un dîner cuisiné par les femmes du village.

Même ambiance de fête dans un hameau plus proche de nous, où il s'agissait de capter une source perdue afin mieux alimenter le village en période de sécheresse. Armés du matériel nécessaire, hommes et femmes, résidents ou vacanciers, ont creusé, endigué, canalisé l'eau sur 800m. En fin de journée, tout le village rassemblé attendait le résultat, ce fut un hurra général lorsque l'homme agenouillé près

du tuyau cria le fameux « Elle souffle ! » Tous les enfants du hameau, même les plus petits, étaient là, et peut-être prirent-ils alors conscience de l'importance de l'eau. Bien entendu, un gigantesque apéritif, près de la fontaine, clôtura la journée.

Les actions de ce genre, quelquefois plus modestes encore, se multiplient et participent à la vie cévenole. Des idées fleurissent, pas toujours mises en application mais stimulant d'autres idées qui celles-là seront concrétisées. Toujours, elles mettent en contact les hommes et l'ambiance des villages peut en être transformée. Bravo à ceux qui mettent un peu de leur temps au service de tous et souhaitons que l'action de ces bénévoles entraîne d'autres bénévoles à se découvrir.

## ● Autre initiative de vie de fête !

Le vide-grenier de St Julien d'Arpaon semble prendre une bonne vitesse de croisière. Désormais intitulé Tarabaste et trouvailles », il a attiré le six août dernier bon nombre de chineurs et de promeneurs. Sous un beau soleil, à l'ombre des arbres de l'ancien terrain de camping, les gosses couraient entre

les stands, tandis que les parents marchandait les prix.

Du vieux clou de fer à la chaîne hi-fi, des livres de la bibliothèque rose à la planche à repasser, chacun pouvait trouver ce qui lui manque.

La buvette ne désemplissait pas et, seul regret, il n'y eut pas assez de saucisses grillées !

A n'en pas douter, une manifestation qui sera reconduite. Un conseil : n'attendez pas pour prévoir le stand que vous pourriez tenir vous aussi et mettez de côté l'imprimante que vous avez remplacée ou la chaise de bébé dont vous ne vous servez plus.

## ● LE CHAMPIGNON, QUELLE HISTOIRE !!!

La saison des cèpes est finie. Cette année comme toutes les années, et le phénomène semble aller crescendo, elle a provoqué beaucoup de problèmes. Plusieurs articles ont été consacrés, dans « Midi Libre » aux abus constatés. Il est vrai, ainsi que le journal le publie, que certains week-end, on croisait sur les chemins les plus isolés, davantage de voitures immatriculées en 34, 30 ou 13, parfois même 26 ou 84, que de 48 ! « Le cèpe rapporte. Mais contrairement à une idée reçue, les bois n'appartiennent pas à tout le monde. Ils sont, pour la plupart, propriétés privées ou gérés par des sociétés civiles forestières sur lesquelles les propriétaires paient des impôts. Il est donc naturel qu'ils puissent récolter les fruits de leur forêt. » (M.L.)

Depuis bien longtemps, sans doute depuis la Révolution Française, on a toléré que les voisins, les « gens du coin », les amis, viennent prélever quelques paniers de cèpes, des myrtilles ou des framboises sauvages pour les confitures familiales ou quelques châtaignes à faire griller. Mais il ne faut pas oublier que toute cueillette est réglementée. « Le fait que la propriété soit privée ou publique, close ou pas, interdite d'accès par une pancarte ou non, ne change rien au fait que le produit appartient aux propriétaires. (article 547 du code civil) [...]

Toute soustraction frauduleuse est considérée par le Code Pénal (art. 311.1) comme vol car : les champi-

gnons qui doivent être considérés comme des fruits naturels de la terre, appartiennent au propriétaire du terrain sur lequel ils poussent. Ce vol est passible d'une amende. En effet, l'article R 231-2 du Code forestier stipule que le fait de cueillir ou ramasser sans autorisation est puni d'une amende (contravention de 2e et 4e classe). De plus, en vertu de l'article 549 du Code Civil, le propriétaire peut réclamer la restitution des produits et, à défaut, exiger une indemnité. Que chacun sache qu'il n'y a aucun terrain ou bois à l'abandon et sans propriétaire. » (H.M., Midi-Libre du 2 nov. 2006).

En plusieurs points de la Communauté des Communes, un camion-ramasseur s'arrête chaque soir à la saison des champignons : un grossiste achète le produit des cueilleurs. Les propriétaires y croisent les cueilleurs « frauduleux. » Ce sont des voisins, des « amis », et la rancœur monte contre eux. Ils les ont croisés dans leurs bois, le jour même. D'autres repartent vers les marchés d'Alès, Nîmes ou Montpellier, après avoir empilé des cageots de cèpes à l'arrière de leur voiture. Un cueilleur a même déclaré, un jour, à un propriétaire : « On n'en a rien à faire de tes panneaux de réglementation : le jour où tu m'envoies les gendarmes, j'aurai vite fait d'y mettre feu à tes bois ! »

Bonjour l'ambiance ! Nos paisibles Cévennes vont-elles se transformer en maquis sicilien ?

Sylvianne nous raconte : « Chaque fois que je vais dans les bois, je reviens avec des cannettes de bière vide, des lambeaux de plastique, des enveloppes de barres chocolatées... Et je ne vous raconte pas les mouchoirs en papier, les paquets de cigarettes vides ou même le papier hygiénique qui parsèment le sous-bois ! Bientôt on pourra retrouver les pirates grâce à leur A.D.N. ! »

Quelle tristesse d'en arriver là. A ce qui était bienveillante tolérance répond à présent un pillage irrespectueux, non seulement des gens, mais aussi du sous-bois. Et l'on s'étonne de la rogne des propriétaires ? L'excès est néfaste sous toutes ses formes.

Réglementer, légiférer reste le seul recours des spoliés. Il est dommage que l'abus de certains entraîne l'interdit pour tous. Mais il est sûr qu'au stade actuel, une réglementation se renforce.

« Déjà, les fonctionnaires du Parc, de l'ONF, du CSP, de l'ONCFS et de la Ddaf, personnes assermentées et compétentes, ont reçu des directives strictes. L'instauration de vente de cartes d'autorisation de cueillette se multiplie. » (M.L.)

Il était pourtant si agréable de se promener tranquillement dans les bois ou d'y emmener nos enfants ou petits enfants afin de leur transmettre nos connaissances et leur apprendre la nature. A vos plumes, le débat est ouvert !



## Etat Civil

### Naissances

Linteau en taille  
de réserve, Salgas.

Photo : Serge  
Champclaux



Laura Maéva HUGUET le 28 juin à Sistres ; Tymothé BLANC le 3 août à St-Laurent de Trèves ; Aloïs Joseph Hamed ABBAS le 10 octobre à Curières ; Amalia Salomé Myriam DURIX le 28 octobre aux Chazes.

## Mariages

Isabelle TUR & Robert CANOVAS le 27 mai à Vébron ; Laëtitia ESPAGNAC & Jérémie PERMEZEL le 17 juin à Vébron ; Sandrine VALETTE & Patrice RUIBO le 22 juillet à Rousses ; Sandrine MOURET & Raphaël BARAILLE le 12 août à St-Julien d'Arpaon ; Florine BLANC & Raphaël CHASSIGNEUX le 19 août à Vébron ; Isabelle MAZERAND & Jean-Claude COMBES le 16 septembre à Barre des Cévennes ; Cécile ABBAS & Sébastien NAYET le 28 octobre à Cassagnas.

## Décès

Premjit BENOIT née SRITHONGPOON le 9 juin à Barre des Cévennes ; Louis BRUC le 15 août à Cassagnas ; Guy ATGER le 6 septembre à l'Hermet ; Guy ROBERT le 12 octobre à Vébron ; Solange ROUVIERE née Jouanen le 3 décembre à Cassagnas.

## INFO SERVICES

Mme Christelle Plantier à Cassagnas vient d'obtenir son agrément auprès du Conseil Général pour la garde d'enfants. Vous pouvez la contacter au 04.66.45.10.66.

## Festivités

### Contes et rencontres :

**Anne Clément et Milie Dolan - Contes et chansons d'un pays : Les Cévennes. Samedi 3 février à 20h30 à la salle communale de St-Laurent de Trèves.**

Les contes choisis parlent des gens, des mythes nés de leur vie, de travail, de leurs rêves...avec la bonne humeur des contes populaires. Les contes sont en français et/ou en occitan. Mais les chansons, les comptines et les airs de flûte sont en occitan, une langue qui chante comme une musique.

**Albert Meslay - Je pense, mais je ne comprends pas. Vendredi 9 février à 20h30 à la salle communale de La Salle-Prunet.**

Comédien, humoriste, chroniqueur, Albert Meslay touche par son humilité et son humour décapant. Un personnage un peu décalé, jamais vulgaire, mais faisant mouche à tous les coups.

**Farzaneh Valai - Le secret du bonheur. Samedi 10 février à 20h30 au foyer rural de Rousses.**

C'est un conte persan traditionnel librement adapté. Sous des regards souriants et légers, il nous remet en mémoire l'éternelle et profonde vérité : " Ce sont les choses les plus simples qui sont les plus importantes ". Le secret du bonheur est aussi un secret de sagesse.

### Club Barrois :

Belote interclub jeudi 25 janvier à 14h ; Concours de belote samedi 17 février à 20h30 ; Belote interclub jeudi 29 mars à 14h ; Concours de belote samedi 7 avril à 20h30. A la salle polyvalente.